



Paris, le 06/05/2021

Monsieur Olivier VÉRAN
Ministre des Solidarités et de
la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS SP 07

Par courrier RAR

Objet : déclaration de grève de la filière infirmière-anesthésiste (IADE) le 17 mai 2021

J'ai l'honneur de vous informer que le Syndicat National des Infirmier(e)s-Anesthésistes se saisit des préavis édités par les centrales syndicales représentatives et invite toute la profession IADE à se mobiliser pour un mouvement national de grève spécifique le lundi 17 mai 2021 de 00h00 à 24h00.

Cet appel concerne l'ensemble de la filière, à savoir tous les infirmier(e)s-anesthésistes diplômé(e)s et étudiant(e)s ainsi que les cadres et les cadres supérieur(e)s IADE du secteur public et privé.

Nos revendications essentielles et spécifiques portent sur :

- Une reconnaissance législative, réglementaire et financière de notre filière à hauteur de son niveau de formation, d'autonomie de pratique et de responsabilité professionnelle. Au regard des annonces du « Ségur de la santé », nous revendiquons un bornage indiciaire conforme à une profession bac+5 Master avec répercussion sur le secteur privé non lucratif.
- Le respect du cadre réglementaire accordant des compétences exclusives et une priorisation pour la composition des équipages SMUR
- La refonte du corps des IADE de la FPH pour y intégrer son encadrement spécifique issu de la profession.
- La reconnaissance dans tous les secteurs de la pénibilité de l'exercice professionnel.
- Le respect strict des recommandations et de la réglementation assurant la sécurité des procédures anesthésiques et des patients

157 rue Legendre 75017 PARIS

☎ 01 40 35 31 98

📄 01 40 35 31 95

✉ E-mail : contact@snia.net

Site Internet : www.snia.net

- L'octroi du Complément de Traitement Indiciaire aux étudiant.e.s infirmier.e.s-anesthésistes en formation professionnelle et le respect strict de leur maquette de formation.
- La reconnaissance de toutes nos compétences décrites dans nos référentiels et la concrétisation de ces compétences au service des patients.

Nous demandons à vos services de diffuser cette déclaration auprès des établissements concernés afin que puissent être mises en œuvre les dispositions nécessaires à la continuité et la sécurité des soins.

Nous demandons à ce qu'un décompte véritable et spécifique du taux de gréviste soit effectué et remonté à vos services.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Christophe Paysant
Président du SNIA